

De : Sauver Le Vésinet

Le Vésinet, le 3 février 2025

A l'attention de : Monsieur le Maire

Copie à : Membres du Conseil Municipal et Présidents des associations du Vésinet
Correspondants de presse

Objet : Motion soumise à délibération par Monsieur le Maire à la réunion du Conseil Municipal du 6 Février 2025

Pièces jointes

- PJ1 : Notre courrier du 14 décembre à Monsieur le Maire demandant un débat et un vote en réunion du prochain conseil municipal sur « 4 motions pour la réussite et la cohérence du projet d'aménagement du centre-ville »
- PJ2 : Motion de Monsieur Bruno Coradetti pour la réussite et la cohérence du projet d'aménagement du sous-sol de la place du marché dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt et du projet global de réaménagement du centre-ville

Monsieur le Maire,

Nous vous faisons part ci-après de notre surprise et de notre totale incompréhension suite à la motion que vous avez décidé de soumettre à l'approbation de la prochaine réunion du Conseil Municipal (cf PJ2) et que vous présentez comme « une réponse favorable à notre démarche » objet de notre courrier du 14 décembre (cf PJ1).

En effet, le 21 janvier, vous nous avez répondu par courriel que vous donniez suite à notre demande du 14 décembre, or il apparaît que ce ne sera pas le cas, car vous avez prévu que la seule motion soumise à délibération sera la vôtre qui ne tient aucun compte des nôtres !

Nous voyons dans ce refus de débat et cette manœuvre, un déni de démocratie et une fuite en avant. Nous dénonçons fermement toute insinuation pouvant laisser entendre que votre motion résumerait les nôtres (« Monsieur le Maire a souhaité répondre favorablement à cette demande en rassemblant l'ensemble des éléments présentés dans ces 4 motions en une seule »).

C'est tout le contraire ! Vous aurez beau :

- Expliquer que tout est sous contrôle et que la concertation a bien fonctionné,
- Nier les besoins d'avoir davantage d'informations et d'organiser une concertation véritable avant de prendre des décisions engageantes pour la place de marché et pour le réaménagement du centre-ville,
- « Affirmer votre volonté » et « réaffirmer votre ambition »,

Les faits sont têtus :

- La consultation en ligne pour dégager la préférence des vésigondins entre les 2 projets retenus suite à l'AMI est contestable et contestée
- Ni le « cahier des charges de l'AMI » ni les critères et informations clés pour faire le choix entre les 2 concessionnaires candidats du sous-sol, n'ont fait l'objet de communication ou de concertation

- « Mener à bien la poursuite de l'AMI à coûts quasi nul pour la collectivité » ne saurait tenir lieu de cahier des charges et ne suffit pas pour décider un engagement municipal sur une quinzaine d'années qui implique le concessionnaire sur des investissements à hauteur d'environ 5 M€ (dont des travaux susceptibles de retentir sur des infrastructures critiques)
- En négociant les concessions du parking et du sous-sol avant d'avoir préalablement défini les modifications qui doivent être apportées à la fosse aux ours pour en faire le trait d'union harmonieux entre le dessous et le dessus de la place du marché, vous ne préservez – ni la cohérence du projet, ni les intérêts des vésigondins
- Votre ambition de « garantir un accès du plus grand nombre aux informations les plus complètes par le partage notamment des plans définitifs, des plannings, ... » ne relève pas de la concertation mais de l'information réglementaire a posteriori.

Nous regrettons que vous ne saisissiez pas l'opportunité que vous offrait notre démarche qui :

- N'était ni contre le principe de l'AMI, ni contre la recherche d'économies
- Mais principalement pour plus d'intelligence collective et plus de rigueur dans le pilotage du projet de réaménagement de la place du marché afin qu'il soit mis sur de bons rails d'ici la fin 2025 :
 - Sans précipitation
 - Sur la base d'une information suffisante et d'une concertation véritable des Vésigondins (qui ont payé et payent encore les erreurs du passé)
 - Qui soit le moins risqué et le moins couteux possible mais qui réponde bien au besoin de redynamisation du centre-ville sur le long terme
 - Et qu'il est exclu de rater - après plus de 25 ans d'atermoiements, pour des raisons électorales ou pour de faux arguments de procédures administratives.

Veillez croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de nos sincères salutations.

Pour Sauver Le Vésinet

Eric de La Guéronnière

